



DATE : 18 septembre 2024

Séance du Conseil Général sous la présidence de M. le Président Laurent Overney

CONSEIL GENERAL

Présents : 25 Conseillers généraux majorité = 13 Quorum atteint

Excusés : MM. Fabrice Bersier, Jacques Monnard, Yann Salvi, Marc Sommer et Mme Nicole Schorro

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mme Susanne Zeller Bersier, MM. Bernard Grandgirard, Yannick Bersier, Guido Flammer, Jean-Denis Borgognon, Alex Glardon, Simon Torche

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par M. le Président Laurent Overney
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 1^{er} mai 2024
3. Présentation de la planification financière d'investissements 2025-2029
4. Présentation de la planification financière du compte de résultat 2025-2029
5. Demande d'un crédit d'étude pour l'aménagement de la parcelle 170
6. Nomination d'une commission d'étude et de bâtisse pour la parcelle 170
7. Demande d'un crédit d'investissement pour le rachat de l'Hôtel de l'Ange ; parcelle no 43
8. Présentation et approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires
9. Informations communales
10. Divers.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT LAURENT OVERNEY

M. le Président Laurent Overney salue M. le Syndic, les membres du Conseil Communal, les conseillères et conseillers généraux, les représentants de la presse, le public et leur souhaite la bienvenue à cette 50^{ème} séance du Conseil Général de Cugy.

Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. Pierre-André Grandgirard, Vincent Grandgirard, Manuel Pires et Jean-Sébastien Rey. Il salue la présence de Mme Catherine Beaud qui sera parmi nous ce soir pour nous présenter et commenter la planification financière établie par BDO, le partenaire spécialisé mandaté par la commune.

La séance sera riche en chiffres par la présentation des planifications financières d'investissements et du compte de résultats, et ceci pour les années 2025 à 2029.

Pour poursuivre avec les chiffres au point cinq de l'ordre du jour un crédit d'étude pour l'aménagement de la parcelle 170 nous est proposé et le point sept concernera l'achat éventuel de l'immeuble de l'Hôtel de l'Ange.



DATE : 18 septembre 2024

Cette séance a été convoquée par mail du 27 août 2024, par avis dans la feuille officielle numéro 36 du 6 septembre 2024 et par affichage aux piliers publics communaux. Il demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation et sur l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, il rappelle que les débats seront mémorisés afin de rédiger un procès-verbal de grande précision et que tout sera effacé après son approbation lors de la prochaine séance. Il sera, comme de coutume, souhaitable que les personnes qui prennent la parole s'adressent à l'assemblée en utilisant la formule simplifiée « M. le Président, chers toutes et tous ». Ces quelques règles rappelées, nous pouvons donc passer au point 2 du tractanda :

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 1^{ER} MAI 2024

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas lu ce soir. M. le Président Laurent Overney demande s'il y a des remarques ou demandes de modifications à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Ceci n'étant pas le cas, il demande que celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de la séance du conseil général du 1^{er} mai 2024 de le faire en levant la main.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Il remercie l'administration pour la parfaite rédaction de celui-ci. On passe au point trois de l'ordre du jour.

3. PRESENTATION DE LA PLANIFICATION FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS 2025-2029

M. le Président Laurent Overney relève que chaque membre du Conseil Général a pu prendre connaissance de cette planification financière d'investissements. Le message du Conseil Communal explique les bases légales ainsi que la procédure dans la transmission aux différentes instances communales des chiffres proposés. Chacune et chacun a pu s'appuyer sur le rapport de la fiduciaire BDO fourni avec la convocation de ce soir. Il donne la parole au conseiller communal, M. Alex Glardon, responsable du dicastère des finances, qui va nous donner nombre d'informations complémentaires sur ce sujet.

M. Alex Glardon nous informe que pour débiter cette partie dédiée à la planification financière, il nous renvoie déjà aux bases légales régissant le domaine sur l'article 806 de la loi sur les communes et les articles 5 et 6 de la loi sur les finances communales.

Le message accompagnant la convocation à la séance de ce soir apporte également des informations utiles à la bonne compréhension des différents montants inscrits aux investissements.

Les planifications financières d'investissements et du compte de résultat représentent un outil important pour un exécutif communal dans sa mission de planification des finances à moyen terme. Cela permet de se rendre compte de ce qui est indispensable, de ce qui peut être reporté pour ne pas nuire au bon fonctionnement du ménage communal.

Cela lui permet également de visualiser les besoins en recettes pour assumer ses dépenses à court terme et honorer ses engagements à moyen et long terme.

En 1^{er} lieu, le Conseil Communal présente ce soir la planification financière d'investissements 2025-2029 qui est basée sur les objectifs de législature et sur les projets en cours pour notre commune.

Comme de coutume, il rappelle que nous ne sommes évidemment pas au stade du budget ni même d'une demande de crédit d'investissement. Une planification financière n'est ainsi jamais définitive mais évolue régulièrement en fonction des priorités et des opportunités. Légalement le plan financier doit être présenté au minimum une fois par année au Conseil



DATE : 18 septembre 2024

Général mais peut être adapté en tout temps. Il s'agit donc bien d'une vision stratégique des investissements, vision qui doit être mise en perspective avec la capacité financière de la commune.

Chronologiquement, le plan financier est adopté par le Conseil Communal, puis transmis à la commission financière pour préavis et enfin transmis au Conseil Général pour qu'il puisse en prendre acte. Formellement ce plan financier n'est pas voté s'agissant d'une feuille de route. Avant de passer aux investissements projetés, il rappelle encore les principaux objectifs d'une planification financière d'investissements :

- En 1^{er} lieu, il s'agit de tenir compte des objectifs définis par le Conseil Communal pour la législature en cours.
- Il s'agit également de tenir compte des investissements à moyen et long terme pour notre commune. En effet, même si la planification est projetée à cinq ans, certains investissements seront engagés pour les prochaines générations, donc à très long terme.
- Et enfin, il faut tenir compte des investissements à court terme, ceci visant à entretenir nos infrastructures existantes.

Il nous présente les grands chapitres de cette planification d'investissements à cinq ans, soit un total de Fr. 15'730'000.-. Le montant total est inférieur d'un peu plus de 2 millions par rapport à la planification présentée ici même en 2023, il s'agissait d'un montant de Fr. 17'850'000.-. Certains investissements ont naturellement entretemps été réalisés et d'autres ont été sortis de la planification. Le Conseil Communal garde naturellement en parallèle une feuille de route avec certains investissements qui ont été sortis de la planification en cours car considérés comme non urgents.

Une sélection stricte a dû être opérée dans la mesure où nous savons tous bien que les investissements qui seront consentis pour l'aménagement de la parcelle 170 représenteront la pierre angulaire de nos investissements futurs ; de ce côté-ci, il n'y a donc rien de nouveau.

La planification du compte de résultat qui sera présentée juste après par Mme Beaud permettra sans doute de comprendre pourquoi certains investissements devront attendre.

Notre commune se développe encore avec le dépassement maintenant des 2000 habitants depuis le début de cette année et par effet de domino, les investissements à planifier suivent naturellement cette tendance.

Il nous présente le tableau qui a été remis avec le message. On y trouve les montants par dicastère et par investissement propre. Ces investissements ont été commentés dans le message, il ne va donc pas y revenir mis à part pour les plus importants et les nouveaux.

- En 1^{er} lieu, près de 1,1 million concerne la mise en séparatif du quartier des « Echelettes » avec naturellement pour conséquence la réfection des routes dans ce même quartier.
- Chapitre de la mobilité : il s'agit des suites des mesures avec les portes d'entrée sur les accès routiers principaux de nos deux villages. Deux études complémentaires pour l'aménagement de la place de la gare ainsi que la traversée de Vesin avec le déplacement de l'arrêt de bus.
- Un montant a également été prévu pour se mettre en conformité avec la nouvelle loi sur l'énergie. Ce montant doit néanmoins être encore affiné.



DATE : 18 septembre 2024

- Nous planifions également d'acquérir les containers situés depuis peu derrière la salle de sport et utilisés comme deux salles de classe depuis la dernière rentrée scolaire. Les frais de location de ce type d'installation étant tellement onéreux qu'il est préférable de les acquérir dès la 2^{ème} année. En outre, ils seront certainement encore utilisés quelques années avant le rapatriement des classes dans le futur nouveau bâtiment scolaire. En outre ces containers pourront, en fonction de leur état futur, éventuellement être utilisés à d'autres usages.
- Nous avons également planifié un montant destiné à gérer le fonctionnement du parking de la salle polyvalente dès lors qu'un règlement de stationnement aura pu être voté.
- Au niveau des montants prévus pour l'aménagement de la parcelle 170, ceux-ci sont identiques à ceux présentés en septembre 2022 et septembre 2023. Nous n'avons en effet pas d'éléments nouveaux permettant à ce stade de modifier les montants prévus dans le plan financier. Si le crédit d'étude qui est proposé plus tard est accepté, ces chiffres pourront naturellement être affinés en fonction des résultats des analyses qui seront menées. Nous aurons ainsi l'occasion d'étudier toute autre alternative de financement susceptible de ménager notre capacité financière. Il s'agit donc de prendre ces montants avec tout le recul nécessaire et en tenant compte également que les montants inscrits dans cette planification le sont hors recettes et hors subventions.

En conclusion, le Conseil Communal est parfaitement conscient des enjeux à venir et du risque d'endettement supplémentaire qu'engendreront les prochains investissements. Il est toutefois de notre responsabilité de préparer le futur afin de nous donner des infrastructures adéquates au bon fonctionnement de notre commune. Naturellement, nous continuerons à faire preuve de la plus totale transparence en matière financière tout en veillant à maîtriser les impacts de ces engagements.

Le Conseil Communal reste à disposition pour apporter toutes précisions utiles sur l'un ou l'autre des postes concernant leur dicastère.

M. le Président Laurent Overney remercie M. Glardon pour ces explications et précisions et donne la parole à Mme Emilie Saugy pour la lecture du rapport de la commission financière sur cette planification.

Mme Emilie Saugy nous informe que la commission financière a étudié avec attention les documents remis en relation avec les planifications financières du compte de résultat et d'investissements 2025-2029. Elle comprend les futurs investissements projetés et nécessaires à un développement régulier de notre commune jusqu'en 2029.

Elle relève que la planification financière est un outil qui est amené à évoluer dans le temps et qui donne des informations importantes ainsi qu'une transparence nécessaire sur la situation financière de notre commune et sa projection à moyen terme. L'analyse de BDO telle que présentée actuellement prévoit que la situation deviendra critique dès 2027. Le Conseil Communal en est conscient et avance dans les projets futurs avec une grande prudence à cet égard.

Selon le tableau des investissements prévus (Fr. 15'730'000.-), la commission financière constate une projection de 7 nouveaux investissements pour Fr. 1'540'000.- et Fr. 14'190'000.- constitue des investissements déjà prévus pour la période 2024 à 2028. Elle ne va pas présenter les nouveaux investissements qui ont déjà été présentés précédemment.

La capacité financière de notre commune devra être suivie de très près afin de revoir ou repousser certains investissements, la situation ne permettant pas de pouvoir tous les réaliser tels que planifiés. La commission financière remercie le Conseil Communal et



DATE : 18 septembre 2024

l'administration communale pour l'élaboration du plan financier d'investissements et du compte de résultat ainsi que pour les réponses et approfondissements apportés lors de la séance du 2 septembre 2024.

M. le Président Laurent Overney remercie Mme Saugy pour ce rapport ainsi que la commission financière pour son travail. Il donne la parole aux différents groupes.

M. Manuel Pires nous informe que le groupe « Alliance de gauche » a pris connaissance du résultat et de l'analyse de la planification financière pour la période 2025 à 2029 tels qu'ils ont été présentés par la commune ainsi que par la fiduciaire BDO.

Il tient à exprimer sa gratitude envers la commune et la boursière pour la clarté et la qualité des documents fournis, ainsi que pour la transparence adoptée dans cette communication conformément aux choix du Conseil Communal.

La planification financière d'investissements dévoilée reflète un travail approfondi et rigoureux. Il est particulièrement notable que certains projets prévus dans les anciennes planifications financières ont été biffés ou reportés. Cela démontre une capacité d'adaptation face aux réalités financières actuelles. Par exemple, le projet de rénovation a été divisé en plusieurs étapes de planification.

Ils constatent également que le projet de rénovation du château a été intégré de manière plus rapide conformément aux attentes exprimées par le Conseil Général lors de la séance du 13 mars 2024. Cela témoigne d'une volonté claire de répondre aux priorités locales tout en s'adaptant à la situation financière.

Le groupe « Alliance de gauche » s'interroge aussi sur la suite donnée au rapport de la fiduciaire BDO de 2024. Celui-ci, et celui de 2023, sont préoccupants. Tous deux nous rendent attentifs à la fragilité de la stabilité financière future de notre commune. Selon la fiduciaire BDO, dès 2024 une augmentation fiscale à 93% serait nécessaire pour rétablir l'équilibre budgétaire de la commune et ce taux pourrait dépasser les 100% à l'horizon 2027. Ces projections soulignent l'urgence d'une gestion budgétaire prudente et proactive. Ce rapport invite à prioriser les investissements futurs, les négocier et les échelonner dans le temps. Le soin apporté à la considération de ce rapport permettra de préserver les finances communales tout en garantissant une continuité dans les projets essentiels au développement de notre commune.

En conclusion, le groupe « Alliance de gauche » prend acte de la planification financière pour la période 2025-2029 et demande qu'une suite soit donnée aux avertissements de la fiduciaire BDO, à savoir que :

1. Chaque décision d'investissement est pesée avec attention
2. Les priorités de la commune sont définies avec un souci de viabilité financière à long terme
3. Une stratégie cohérente est présentée pour garantir un avenir financier sain

Il remercie d'ores et déjà le Conseil Communal à la suite qui sera donnée à ces trois points.

M. le Président Laurent Overney remercie M. Pires pour cette intervention et demande s'il y a encore d'autres interventions. Comme annoncé au début de la présentation, il n'y a pas d'approbation, on passe donc au point suivant :



DATE : 18 septembre 2024

4. PRESENTATION DE LA PLANIFICATION FINANCIERE DU COMPTE DE RESULTAT 2025-2029

M. le Président Laurent Overney donne la parole à M. Alexandre Glardon, responsable des finances, pour sa présentation.

M. Alexandre Glardon relève que l'année dernière, nous avons pu présenter la 1^{ère} édition de la planification financière sous l'égide MCH2 ; ce mandat avait été confié à notre partenaire BDO, que nous avons naturellement chargé d'actualiser cette analyse à la lumière des nouveaux éléments survenus depuis septembre 2023. Une planification n'a de sens que si elle est régulièrement revue, raison pour laquelle il est évident que ce mandat doit être renouvelé. Il tient à préciser que BDO effectue cette mission pour nombre de communes et en particulier dans le district de la Broye. Dans la mesure où la méthodologie a déjà été expliquée l'année dernière, cela permettra d'aller un peu plus rapidement cette année.

L'auteur de ce rapport a déjà été présenté, Mme Beaud, qui présentera ce soir l'actualisation de la planification pour la période 2019-2028. En effet, la planification du compte de résultat s'étend sur 10 ans et tient également compte du passé puisque nous remontons jusqu'à cinq ans en arrière. Il donne la parole à Mme Beaud pour sa présentation.

Mme Catherine Beaud remercie le Conseil Général de l'accueillir ce soir pour la présentation de la mise à jour de la planification financière 2019-2028.

Concernant le plan de cette présentation, il est connu étant donné que la présentation est identique par rapport à l'année précédente, donc l'idée est de passer rapidement sur la méthodologie et de présenter ensuite les paramètres et les hypothèses qui ont été retenus pour établir cette planification, finalement d'arriver aux résultats et aux indicateurs que nous utilisons comme outil de gestion pour permettre finalement de projeter et de prévenir de l'avenir et la conclusion avec quelques recommandations et points de priorité.

Elle rappelle la différence entre un budget et une planification financière à savoir que la planification financière est un aspect légal qui fait partie de la loi sur les finances communales, donc une exigence qui est inscrite dans notre loi.

Le budget nous permet d'appréhender un horizon d'une année qui va intégrer les éléments comptables de l'année future, que ce soit des planifications conjoncturelles ou structurelles, tandis qu'une planification est sur du long terme, soit 10 ans, étant donné que nous avons besoin cinq ans passés sur la base des comptes.

Ces comptes sont donc retraités des éléments extraordinaires et ces données sont utilisées pour planifier les cinq années suivantes et cela permet de revenir à une vision économique épurée de tous les éléments extraordinaires ou comptables pour donner une vision vraiment réelle de la situation financière de la commune.

La planification permet aussi de déterminer différents concepts et différents aspects, soit le besoin d'investissement, la capacité d'investissement et la capacité d'endettement.

Plusieurs domaines sont analysés :

- Tout d'abord la population et le nombre de contribuables qui représentent ceux qui rapportent des recettes fiscales et des moyens financiers pour permettre à la commune de tourner.
- Sont également analysées les taxes sur les domaines autofinancés, soit les déchets, l'eau et l'épuration ; ces aspects-là, comptablement, sont toujours équilibrés dans les comptes chaque année, étant donné que c'est une obligation légale, mais en fait ils



DATE : 18 septembre 2024

gènèrent ou ils coûtent des liquidités qui vont pouvoir être utilisées pour financer des investissements de la commune.

- Est également analysée la progression des charges, notamment des charges par nature, donc les charges de personnel, de marchandises, les charges d'amortissements, les charges d'intérêts, toutes les charges financières en lien avec les investissements qui sont projetés, mais également les charges liées qui ont un poids très important sur le total des charges d'une commune.
- Et finalement, quels sont les besoins d'investissements et avec quel impact sur les liquidités de la commune, étant donné que les investissements génèrent autant des charges d'amortissements que d'intérêts, donc cela a souvent des impacts assez importants sur le résultat final.

Le point de départ de leur travail est de repartir des comptes qui ont été approuvés par le législatif et de les épurer de la manière où on va éliminer, épurer toutes les données extraordinaires, cela pourrait être des recettes extraordinaires ou des charges extraordinaires. Par exemple, par le passé, avec MCH1, les communes avaient l'autorisation de procéder à des amortissements supplémentaires et ça c'était des charges extraordinaires, donc des charges qui sont retraitées et annulées. Par exemple en 2020 et 2022 on avait la constitution et la dissolution de la provision de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg suite à la recapitalisation en 2022 et 2023, on avait, par exemple le prélèvement à la réserve du patrimoine administratif qui a été généré par la réévaluation du patrimoine et l'introduction de la nouvelle loi sur les finances communales. Et dans les comptes 2023, on avait aussi la réévaluation d'une partie du patrimoine administratif en patrimoine financier pour environ Fr. 1'510'000.-. Donc tous ces éléments impactent fortement les comptes qui sont comptables et ces éléments-là sont annulés, retraités, pour permettre d'avoir une vision économique de la situation des années précédentes.

Dans les 1^{ers} paramètres qui sont analysés il y a l'aspect de la démocratie de la commune, il s'agit de voir quelle a été la croissance des cinq dernières années entre 2019 et 2023. A noter qu'il n'y a pas de nouvelles grosses constructions qui sont prévues dans la commune, ce sont plutôt des quartiers qui devraient peut-être amener une population supplémentaire, donc a été finalement pris comme hypothèse une croissance stable de 1,5% jusqu'en 2028, ce qui représente environ 150 habitants entre 2024 et 2028.

De la population découlent des contribuables ; ces contribuables payent des impôts, donc génèrent des recettes fiscales et c'est donc avec cet intérêt là que nous analysons quelle est la proportion de contribuables que la commune a. On voit qu'elle est également très stable depuis toutes ces années où la proportion des contribuables par rapport à la population se situe à 66,5%, finalement, c'est aussi une hypothèse qui a été maintenue pour les années futures étant donné qu'elle est en lien souvent avec la croissance de la population et qu'il n'y a pas de nouveaux indices qui nous permettraient de prendre une autre hypothèse que celle retenue. Concernant l'aspect fiscal, l'analyse du passé, il s'agit des recettes fiscales qui ont été épurées, donc uniquement les recettes fiscales qui concernent l'année comptable, l'année civile. Ont été éliminées les recettes fiscales des années précédentes qui viennent intégrer le compte, ce qui permet finalement d'identifier aussi une tendance, une tendance qui est à une croissance légère. La seule exception se situe en 2023 où la diminution des recettes fiscales sur l'impôt des personnes physiques est due à la diminution du coefficient qui a été accordé pour cette année-là spécifiquement. Ce qui est également intéressant c'est finalement la valeur du point d'impôt communal ; il s'agit des impôts reçus par point d'impôt, l'impôt sur les personnes physiques divisé par le nombre de contribuables donne la valeur du



DATE : 18 septembre 2024

point d'impôt communal et cela nous permet d'avoir une moyenne des dernières années, et c'est aussi un indicateur que nous projetons sur les années futures étant donné que ce n'est pas parce qu'on a plus de contribuables qu'ils vont générer plus d'impôts, mais le point d'impôt par contribuable ne devrait pas augmenter ou varier fortement étant donné que la structure de la population des contribuables est souvent stable dans la commune.

Le travail est identique pour l'impôt des personnes morales, dont l'hypothèse de base est toujours un taux à 85% sauf en 2023 où il était de 77%. Donc la croissance qui a été retenue pour l'impôt sur les personnes morales, donc l'impôt des sociétés, est de 2%. Pour les personnes morales il est toujours un peu plus difficile d'évaluer les projections de la croissance de ces recettes fiscales, en raison de l'environnement souvent macroéconomique, qui peut être très instable en fonction de ce qui se passe soit sur le marché des capitaux, soit dans le monde politique qui nous entoure, donc ici on utilise souvent une approche plutôt prudente. Donc là, celle qui a été retenue, c'est une croissance de 2% dès 2024 avec pas une grande fluctuation sur les années futures.

Les autres recettes fiscales englobent toutes les recettes fiscales liées à la conjoncture plutôt, que ce soit l'impôt sur les gains immobiliers, l'impôt sur les prestations en capital, sur les droits de mutation. Là aussi nous analysons les cinq dernières années et nous projetons soit sur la base d'une moyenne, soit sur la base d'un taux de croissance reconnu. Par exemple, pour l'impôt foncier, un taux de croissance de 2% a été retenu étant donné que ce qui est construit est construit, donc on peut que construire ou développer finalement les bâtiments, donc cet impôt, par exemple sur les impôts fonciers, va inévitablement augmenter légèrement. Par contre les autres impôts : biens immobiliers, mutations, prestations en capital, il s'agit souvent de moyennes qui sont effectuées, des moyennes soit des cinq années si les chiffres ont été finalement assez stables ou alors il nous arrive aussi peut être d'enlever une année exceptionnellement haute, d'enlever une année exceptionnellement basse et de faire une moyenne sur les trois années qui restent.

Dans les paramètres et hypothèses sont bien évidemment étudiés les investissements selon le plan des investissements qui nous a été fourni. Donc un plan des investissements avec des investissements nets totaux d'environ Fr. 17'600'000.- ; des investissements importants entre les années 2024 et 2026, principalement pour le complexe scolaire, à hauteur d'environ 14 millions, et de ce plan des investissements qui est envisagé vont s'écouler des charges financières et des charges d'amortissement qui sont analysées d'environ à l'horizon 2028, pour autant que tout se déroule dans le timing prévu, chose qui n'est pas encore tout à fait définitif. Une augmentation des amortissements et des charges d'environ Fr. 570'000.- qui ont un impact important sur la marge nette d'autofinancement.

La durée moyenne de ces investissements est également analysée, ce qui est un élément qui nous intéresse étant donné qu'on dit qu'à la fin d'une génération, les investissements doivent être complètement amortis en termes financiers, les dettes qui sont liées à ces investissements doivent être remboursées pour ne pas laisser finalement un investissement avec encore une dette qui n'aura pas été totalement remboursée à la future génération.

Elle nous rappelle les différentes définitions des indicateurs :

→ Cash-flow : moyens financiers générés par la commune pour effectuer des investissements ou rembourser des emprunts. Si le cash-flow est trop bas ou négatif, ça veut dire qu'une commune devra faire appel aux emprunts pour financer ses investissements.



DATE : 18 septembre 2024

→ Marge nette d'autofinancement (MNA) : moyens à disposition de la commune lorsqu'elle a couvert ses dépenses de fonctionnement et le maintien de son patrimoine (amortissements obligatoires). Ce qu'il faut comprendre dans le maintien du patrimoine, c'est vraiment le remboursement des emprunts bancaires, le remboursement des dettes. La MNA permet à la commune de fonctionner correctement tout en maintenant la valeur du patrimoine.

Deux définitions : la marge nette d'autofinancement : donc après les domaines autofinancés, on distingue cette marge nette d'autofinancement étant donné que les domaines autofinancés génèrent des flux de trésorerie qui sont positifs ou négatifs. Donc ces flux de trésorerie vont pouvoir aussi être utilisés par la commune soit pour financer ses emprunts, soit pour rembourser ses emprunts. Et finalement il y a le solde financier qui est la différence entre le cash-flow et les investissements nets, soit le solde à disposition de la commune pour investir ou rembourser sa dette.

Font partie du rapport le tableau des résultats et de la situation économique, financière dans les années rétrospectives, donc des années 2019 à 2023, et de la période prospective 2024 à 2028. On constate une baisse finalement de la marge nette d'autofinancement entre 2019 et 2023, où en 2019, nous avons environ Fr. 1'257'000.- de marge nette d'autofinancement, une MNA qui devient négative en 2023 à Fr. -220'000.-. La baisse semble importante mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'en 2023, il y a une baisse aussi importante des recettes due à la baisse du coefficient fiscal de 85% à 77%.

Ensuite, pour les années futures, donc 2024 à 2028, cette marge nette d'autofinancement poursuit sa détérioration pour plusieurs raisons : une des premières raisons il s'agit des amortissements du plan des investissements qui en 2023 se situent à Fr. 612'000.- et passeraient, pour autant que le plan des investissements se déploie comme prévu et dans le timing prévu, à environ Fr. 1'400'000.-, donc presque un doublement finalement de la charge d'amortissement, étant donné qu'il y aurait un recours à l'emprunt, on voit l'évolution du solde financier, il aurait aussi des charges d'intérêt qui augmenteraient avec le plan d'investissements prévu.

D'autres éléments expliquent aussi la détérioration de la marge nette d'autofinancement : l'augmentation de l'impact des charges liées, nous en avons tenu compte dans notre rapport, avec un taux de croissance d'environ 3% entre les années 2024 et 2028 et nous avons aussi tenu compte d'un montant de Fr. 120'000.- en 2027 pour les investissements dans les associations intercommunales, notamment l'association pour les EMS et d'autres impacts de croissance des charges, notamment des engagements de personnel en 2024 avec un impact qui serait à 100% en 2025. Tous ces éléments-là ont été intégrés dans notre planification financière.

Nous pouvons constater donc une diminution du cash-flow qui reste toutefois positif jusqu'en 2026 et qui devient négatif en 2027 et 2028. Et finalement, le solde financier, c'est donc la différence entre le cash-flow et les investissements prévus. Il s'agit là de voir une augmentation de la dette nette qui est envisagée pour les années 2024 à 2028 d'environ 19 millions, tout ça dû finalement au plan d'investissements qui est aujourd'hui prévu.

Quelques définitions permettant d'appréhender les tableaux suivants :

- Poids de la dette nette : nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette nette, si toutes les recettes courantes y étaient consacrées (respectivement si tous les revenus fiscaux et les taxes des domaines autofinancés y étaient consacrés).
- Effacement de la dette : nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette nette, si l'entier du cash-flow y était consacré.



DATE : 18 septembre 2024

Donc pour les années 2019 à 2023, la situation était très bonne, la commune se situe en dessous du seuil limite avec l'augmentation de la dette prévue en lien avec les investissements de la commune. Ce seuil serait dépassé pour les années 2024 à 2028. Concernant le poids de la dette, le constat est assez identique, la situation était très bonne entre les années 2019 et 2023 mais due à l'augmentation de la dette envisagée, elle dépasserait le seuil critique à partir de 2025. Pourquoi un seuil des valeurs finalement limite et critique entre 25 et 30 ans, revenant au chiffre de 30 ans : la durée des investissements présentés tout à l'heure, on considère que des investissements doivent être remboursés à la fin de leur durée de leur durée économique et aussi pour prendre en compte les générations futures, la durée d'une génération étant de 25 ans.

Dans leur analyse, ils présentent souvent le coefficient fiscal d'équilibre, donc la valeur du coefficient qui permettrait de ramener la marge nette d'autofinancement à zéro. Il s'agit de voir quel serait le coefficient d'impôt théorique pour couvrir le fonctionnement et le maintien du patrimoine actuel. Dans les hypothèses qui ont été retenues, donc toutes les hypothèses de croissance des recettes fiscales, de croissance des charges et finalement de planification dans le temps des investissements, aujourd'hui, la situation est qu'effectivement à partir de 2027 le taux théorique devrait dépasser les 100% mais toujours sous l'hypothèse que tout ce qui a été retenu et présenté plus haut se concrétise et c'est pour cela que, chaque année, la planification financière est mise à jour pour soit valider les hypothèses du passé ou ajuster les hypothèses du futur.

Pour conclure, chacune et chacun a pu prendre connaissance de la diminution de la marge nette d'autofinancement qui est due à plusieurs facteurs dont autant l'augmentation des charges liées, des charges financières, intérêts et amortissements, mais globalement aussi avec les autres charges de la commune. Donc pour financer les investissements prévus aujourd'hui, la commune devrait avoir recours à la dette, elle ne pourra pas le faire uniquement par ces cash-flows. Petit point positif, la commune a aujourd'hui une très bonne situation financière. On l'a vu, il y a énormément de projets, des projets d'envergure qui sont à venir et dans leurs recommandations il y a une priorisation des investissements, sans négliger toutefois des opportunités, afin de pouvoir anticiper les risques et supporter le poids de la dette et le remboursement des emprunts à leur échéance.

M. le Président Laurent Overney remercie Mme Beaud et M. Glardon pour ces présentations très détaillées. L'avis de la commission financière nous ayant déjà été donné, il ouvre la discussion et demande s'il y a des questions parmi le Conseil Général.

Mme Vanessa Currat nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a examiné très attentivement l'outil de planification financière présenté par BDO pour la commune de Cugy pour les années 2025-2029 qui, en fait, comme cela a été souligné, est une mise à jour de son rapport pour la période 2019-2028. On n'est donc pas dans la projection des cinq ans, elle demande si elle a raté quelque chose ou est-ce ce que le rapport s'arrête bien à 2028 ? Ceci est sa première question.

Mme Catherine Beaud répond qu'effectivement, étant donné que nous utilisons les cinq dernières années comptables clôturées, c'est pour ça qu'on s'arrête aux comptes 2023 qui sont notre dernière base pour envisager les cinq années suivantes 2024-2028.

Mme Vanessa Currat la remercie pour cette précision et relève que le groupe « Unis pour Cugy » remercie le Conseil Communal et BDO pour la qualité du travail fourni. Elle constate



DATE : 18 septembre 2024

que les éléments retenus pour préparer cette planification sont ceux d'un scénario réaliste en termes d'évolution de la population et des contribuables de planification du coefficient fiscal communal, de l'évolution des recettes et des charges. Elle avait salué sa présentation l'année dernière car c'est un outil indispensable à la fois d'alerte et de conduite pour la commune et il avait relevé tous les éléments d'alerte alors que les investissements projetés étaient de 18 millions. Aujourd'hui, avec des investissements projetés nets de 17 millions, sans grande surprise, le rapport est à peu près aussi alarmant que l'année dernière.

L'importance de la détérioration de la MNA a été soulignée mais également les liquidités engagées pour financer ces investissements supérieurs au cash-flow généré par la commune et aussi au besoin de recourir à l'endettement. Donc, selon les projections qui ont été présentées, la commune devrait s'endetter d'environ 20 millions à cinq ans pour un endettement estimé à plus de 27 millions en 2028. Il a été souligné le fait que les augmentations possibles d'impôts étaient théoriques, effectivement, mais malgré tout elles sont quand même remarquables si on voit que, pour autant qu'on maintienne les investissements tels qu'ils sont projetés et que toutes les autres projections se réalisent, nous serions à 114% en 2027. Comme souligné aussi, c'est essentiellement lié à l'augmentation des charges de fonctionnement et des charges liées de la commune mais aussi à l'impact des amortissements.

Le rapport recommande la priorisation des investissements et elle note à cet égard que même s'il y a eu une diminution des investissements projetés, néanmoins ceux qui sont présentés là sont ceux qui sont présentés comme étant prioritaires et à réaliser dans les cinq ans. À la lecture de ce rapport, elle constate que cela n'est pas réaliste, qu'on ne pourra pas faire cela et qu'on doit encore tailler dans les investissements prévus. Encore une fois il s'agit d'une projection, pour la discussion, mais pour elle, c'est évident qu'il faut remettre absolument l'ouvrage sur le métier et revoir les priorités, examiner des variantes moins coûteuses en termes d'investissement et examiner aussi toutes les synergies possibles avec d'autres communes pour les charges de fonctionnement qui ne font qu'augmenter. Elle avait déjà indiqué l'année dernière quelles étaient les priorités pour le groupe « Unis pour Cugy », à savoir : la mobilité, qui faisait consensus entre tous les groupes, pour tout le reste, c'est à examiner à la lumière de la politique foncière et immobilière qu'elle souhaite que la commune mène. Elle pense qu'il s'agit de mettre tout à plat et d'examiner en priorité cette stratégie foncière immobilière de la commune dans son ensemble, sous forme d'une étude comme cela a été fait pour la mobilité. On le voit avec la parcelle 170, avant de se lancer dans un projet aussi séduisant qu'il soit, d'examiner des options, des variantes et des opportunités ainsi que son financement est absolument nécessaire.

Le groupe « Unis pour Cugy » pense qu'une étude sur la stratégie foncière immobilière de la commune est importante parce qu'il s'agirait de regarder l'inventaire de tous les biens immobiliers et terrains à disposition de la commune, afin de pouvoir déterminer ce qui est nécessaire par rapport à son patrimoine administratif, c'est-à-dire ce qui est directement attaché à la réalisation de ses tâches publiques, les écoles, les crèches, les locaux de voirie, etc., mais aussi de regarder sous l'angle du patrimoine financier, on va en parler avec l'Auberge de l'Ange plus tard aussi, et donc tout ce qui pourrait être utile et qui pourrait faire l'objet d'un financement mixte, aussi bien que des activités sociales et culturelles, mais aussi tout ce qui pourrait être une source de revenus pour la commune, avec des objectifs précis de rendement. Elle souligne que nous devons trouver des ressources de revenus autres qu'uniquement les impôts de nos concitoyens, si on veut pouvoir faire face à tous les investissements projetés.



DATE : 18 septembre 2024

En étant propriétaire, la commune peut louer, proposer des droits de superficie, vendre sous conditions, on peut aussi avoir un terrain avec des droits de superficie, imposer des conditions précises quant aux exigences aussi de développement durable, donc elle pense que ceci est extrêmement utile à examiner. Le groupe « Unis pour Cugy » est tout à fait conscient que la planification financière est un outil d'alerte et d'outils et non un budget, encore moins la réalité des comptes, et qu'elle est précisément là pour permettre une réflexion à plus long terme et plus sereinement, mais il souhaiterait encore une fois que la stratégie foncière immobilière démarre au plus vite et que les priorités des investissements soient également revues. Si la planification financière reste réaliste dans les chiffres qui ont été présentés, on constate que les investissements projetés et mentionnés prioritaires ne le sont pas au regard de notre capacité financière d'aujourd'hui. Le groupe « Unis pour Cugy » remercie le Conseil Communal de prendre en compte leurs remarques et également pour les débats.

M. le Président Laurent Overney remercie Mme Currat et demande s'il y a d'autres demandes de la parole parmi le Conseil Général.

M. Jonathan Despraz nous informe que le groupe « Equilibre » a examiné attentivement la planification financière du compte de résultat 2025-2029 ainsi que le rapport BDO portant sur la situation financière de notre commune.

Il salue le travail rigoureux réalisé et la clarté des informations présentées concernant la planification financière du compte de résultat 2025-2029. Le rapport BDO montre une continuité avec l'exercice précédent avec quelques ajustements mineurs notamment en matière de rentrées fiscales.

Cependant, des défis importants se profilent, principalement liés à la gestion de la dette et à la marche nette d'autofinancement. Selon les prévisions la situation pourrait devenir critique dès 2026 en raison des charges d'amortissements des investissements et des intérêts croissants. Les charges de fonctionnement, également en augmentation, alourdissent la situation. Il est donc recommandé de réfléchir à des options de financement externes ou à des partenariats publics privés pour alléger la pression financière sur la commune. La priorisation des investissements futurs est cruciale. Bien que certains projets aient déjà été réexaminés, il est essentiel d'envisager des solutions moins coûteuses et de continuer à explorer des alternatives innovantes, qu'elles soient sur un plan technologique ou en termes de financement.

En conclusion, nous devons faire preuve de prudence dans la priorisation des projets à venir et les investissements envisagés sont indispensables pour le développement de la commune mais il est crucial de veiller à ce qu'ils soient gérés de manière durable, notamment en matière de financement et de gestion de la dette.

M. le Président Laurent Overney demande s'il y a d'autres interventions. Ceci n'étant pas le cas, les questions ont été traitées et il remercie encore Mme Beaud pour sa présentation. Comme c'était le cas pour la planification d'investissements, il n'y a pas de vote ; c'est une communication des résultats de cette étude. Il remercie tous les orateurs qui sont intervenus. En conclusion, il dira que les maîtres mots de ce dossier sont prudence et priorisation ; on l'a entendu souvent ce soir, ce sera notre rôle à tous, conseillers communaux et conseillers généraux, de faire les bons choix, de trouver le juste chemin pour garder le contrôle sur les finances communales.



DATE : 18 septembre 2024

5. DEMANDE D'UN CREDIT D'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PARCELLE 170

M. le Président Laurent Overney relève que pour donner suite à la demande d'un précédent crédit d'étude renvoyé lors du Conseil Général du 13 mars dernier, le Conseil Communal revient ce soir sur le sujet de l'aménagement de la parcelle 170. Il s'est repositionné sur ce dossier en tenant compte des remarques émanant des différents groupes. Il donne sans plus attendre la parole au responsable du dicastère, M. Jean-Denis Borgognon, pour la présentation de ce dossier.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que suite à la non-entrée en matière lors du Conseil Général du 13 mars dernier par une très grande majorité du Conseil Général pour une demande d'un crédit d'étude pour la construction d'une école primaire, d'un parking souterrain et d'un chauffage à distance sur la parcelle 170, le Conseil Communal a analysé les propositions des groupes et revient avec une demande de crédit d'étude révisée pour une étude de la phase d'avant-projet.

Cette phase d'avant-projet consiste à mandater plusieurs bureaux d'ingénieurs et architectes pour qu'ils puissent nous accompagner et nous conseiller sur la faisabilité et sur le plan financier de ce projet. Des contacts ont déjà été pris avec plusieurs de ces bureaux pour leur demander une offre concernant leurs prestations. La composition du montant du crédit d'étude pour la phase de l'avant-projet est la suivante :

Honoraires d'architectes et mandataires réalisation de la phase avant-projet selon les normes SIA. La prestation de l'architecte comprend une recherche en variantes relative au projet du parking, à son système d'exploitation, à la centrale de chauffe et son envergure, au traitement de l'enveloppe en sous-sol en présence de nappes phréatiques et diverses. Il gère les appels d'offres des ingénieurs spécialisés sur cette phase. L'objectif général étant d'offrir un avant-projet et une estimation du coût d'ouvrage incluant des variantes relatives à certains paramètres : parking, CAD, divers permettant aux maîtres d'ouvrage d'engager un crédit.

La composition englobe aussi une analyse financière juridique et scénarios possibles, une étude géologique et des sondages, une étude pour l'approvisionnement, production en chaleur, éventuellement un chauffage à distance par un bureau en génie thermique, une consultation de l'exploitation du parking, des frais de la commission d'étude et des divers et imprévus.

Comme vous avez pu le constater, nous avons ouvert deux salles de classe dans des containers derrière la salle de sport avec une certaine réticence de certains parents qui nous ont écrit un courrier. Il devient primordial d'avancer dans ce projet d'école.

Comme mentionné dans le plan financier, l'étude du réaménagement du château, qui fait partie intégrante du fonctionnement de notre école primaire, a été prévue pour le budget 2025 car ce dossier ne sera pas nécessairement traité par les mêmes mandataires que la future école et que les contraintes sont différentes. Ce crédit d'étude doit permettre de poursuivre les travaux dans le respect du cahier des charges et du projet lauréat, avec l'objectif de la construction d'un bâtiment scolaire en restant dans le cadre de la capacité financière de notre commune. C'est pourquoi le Conseil Communal demande un crédit d'étude pour l'aménagement de la parcelle 170, phase avant-projet, de Fr. 500'000.-, tout en sachant que ce montant fera partie de l'investissement global de cet ouvrage.

M. le Président Laurent Overney remercie M. Borgognon pour ces explications et avant de



DATE : 18 septembre 2024

donner la parole au Conseil Général, il donne la parole à Mme Emilie Saugy pour le rapport de la commission financière.

Mme Emilie Saugy nous informe que la commission financière a examiné avec attention la demande d'un crédit d'étude pour l'aménagement de la parcelle 170.

Elle est unanimement consciente qu'il faut désormais investir afin de pouvoir avancer dans ce projet et nous remercions le Conseil Communal d'avoir entendu les remarques et demandes du Conseil Général.

Leurs diverses questions et demandes d'informations auprès du Conseil Communal ont trouvé réponses. Elle relève tout de même que la part d'honoraire de l'architecte prévue dans cette étape du projet nous paraît élevée.

Pour la majorité des membres de la commission financière, il est désormais important de démarrer les études relatives aux faisabilités et coûts des constructions envisagées et de nommer une commission d'étude et de bâtisse afin d'avoir une base solide pour chiffrer les différents éléments de ce projet d'envergure.

Suite à leurs discussions et analyses et se basant sur les capacités financières de notre commune, la majorité des membres de la commission financière donne un préavis favorable et propose au Conseil Général d'approuver la demande d'un crédit d'étude telle que présentée.

Elle remercie le Conseil Communal et le personnel administratif pour sa collaboration et pour l'élaboration du message.

M. le Président Laurent Overney remercie Mme Saugy pour la lecture de ce rapport et donne maintenant la parole au Conseil Général.

Mme Tatiana Veth nous informe que le groupe « Unité communale » a pris connaissance avec attention de la nouvelle proposition du crédit d'étude pour l'aménagement de la parcelle 170. En mars dernier nous nous étions opposés à ce crédit et avons demandé au Conseil Communal de revoir la portée de ce crédit, en très résumé, afin qu'il aille moins loin, mais qu'il soit plus large.

C'est avec satisfaction que nous avons pris connaissance du détail de ce nouveau crédit qui nous est proposé. Il remercie le Conseil Communal d'avoir entendu les remarques et de les avoir pris en compte aussi rapidement. Comme déjà indiqué en mars, ils soutiennent le projet d'aménagement de la parcelle 170 et sont conscients de la nécessité de ce crédit d'étude pour entamer les 1^{ères} démarches de ce projet important pour notre commune. C'est pourquoi le groupe « Unité communale » recommande au Conseil Général d'accepter ce crédit.

M. Vincent Grandgirard relève que selon le message qui a été remis en guise d'explication, le crédit qui doit nous permettre de poursuivre les travaux sera consacré à quatre études qui seront confiées à différents bureaux spécialisés. Il s'agit :

- D'une analyse financière et juridique ;
- D'une étude géologique basée sur des forages exploratoires ;
- D'une étude sur la production de chaleur et de chauffage ;
- D'une analyse de la pertinence de construire un parking souterrain et, le cas échéant, des conditions de son exploitation.



DATE : 18 septembre 2024

Ces travaux seront « pilotés » par une commission d'étude qui disposera du concours expert de l'architecte.

Selon les informations qui ont été fournies, sur les Fr. 500'000.- sollicités au titre de crédit d'étude, Fr. 375'000.- seraient destinés à l'architecte. Ce montant choque par son importance. En effet, à raison de Fr. 150.- de l'heure, cela représente 2'500 heures de travail, soit bien plus d'une année de travail à plein temps ! Si ce montant est conforme aux normes SIA pour un projet de ce type dans une phase d'avant-projet, il est totalement démesuré par rapport à l'ampleur de la tâche dans le contexte actuel de notre projet.

Le groupe « Unis pour Cugy » soutient le lancement de ces études. Il estime néanmoins qu'il s'agit d'études préliminaires qui nous permettront de préciser la faisabilité et les contours du projet et que nous ne sommes pas encore dans une phase d'avant-projet. Dans ce contexte, Il estime que l'architecte doit travailler en régie et doit par conséquent être payé pour les travaux qu'il va effectivement réaliser pour le pilotage de ces quatre études.

Le groupe « Unis pour Cugy » demande par conséquent au Conseil Communal et à la future commission d'étude d'en tenir compte lorsqu'ils mandateront l'architecte.

M. Noam Berchier précise ses liens d'intérêt. L'organisation du concours d'architecture étant terminée depuis plus d'une année, il n'a plus de relation professionnelle avec cet objet et est donc en mesure d'apporter la position de son groupe.

Le groupe « Équilibre » soutient à l'unanimité l'octroi d'un crédit d'étude pour l'aménagement de la parcelle 170. Il apprécie l'évaluation de notre exécutif qui nous propose ce soir de voter un crédit ajusté aux différentes remarques exprimées lors du Conseil Général du 13 mars 2024. Les réflexions annoncées dans le message leur semblent appropriées et constructives, elles témoignent d'une certaine écoute et inspirent confiance.

Comme régulièrement répété, la réalisation d'une école primaire fait partie des thèmes principaux de notre programme de législature. De surcroît, ce projet apporte une vision globale et garantit une plus-value qualitative et déterminante pour le centre du village et la vie des citoyens.

Bien entendu, une construction de cette envergure génère des montants d'investissement très importants qu'il s'agira impérativement de maîtriser. L'aspect financier et en particulier le projet de partenariat " public-privé " reste au centre de notre attention. Cependant, la situation de notre commune est saine et permet d'envisager un projet sur mesure qui répond à des besoins incontestables.

Le groupe « Equilibre » encourage vivement la réalisation de ce complexe indispensable à l'avenir de nos enfants et de nos villages. Il souhaite remercier notre exécutif pour les efforts consentis, leur compréhension, leur persévérance et le courage dont ils font preuve, ce qui l'invite à terminer sur une citation d'Abraham Lincoln : « *Si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance !* »

Mme Mélinda Navarro nous fait part que le groupe « Alliance de gauche » se réjouit que les inquiétudes des conseillers généraux aient été entendues par le Conseil Communal quant à l'ampleur du 1^{er} crédit d'étude présenté en mars dernier pour l'aménagement de cette parcelle. Nos enfants n'ayant déjà plus de place dans les locaux existants depuis cette rentrée, il est nécessaire d'aller de l'avant dans ce projet afin d'éviter de longues années d'écoles dans des containers coûteux, peu accueillants, parkés derrière la salle de sport. C'est pourquoi le groupe « Alliance de gauche » accepte à sa majorité le crédit d'étude pour l'aménagement de la parcelle 170.



DATE : 18 septembre 2024

M. le Président Laurent Overney demande s'il y a d'autres interventions personnelles. Tous les groupes se sont exprimés nous pouvons donc passer au vote. Il prie les scrutateurs d'être attentifs et demande à chacune et chacun de garder les bras levés assez longtemps afin de pouvoir procéder au comptage des voix. Il demande à celles et ceux qui acceptent le crédit d'étude de Fr. 500'000.- financé par un emprunt bancaire au taux de 2% pour l'aménagement de la parcelle 170 se manifestent en levant la main.

Vote :

Approbation : 23 Avis contraire : 0 Abstention : 2

Cet investissement et son financement sont acceptés à la majorité.

6. NOMINATION D'UNE COMMISSION D'ETUDE ET DE BATISSE POUR LA PARCELLE 170

M. le Président Laurent Overney nous informe qu'afin de participer à l'avancement des travaux d'études pour la parcelle 170, le Conseil Communal propose la nomination d'une commission. Il donne la parole au conseiller communal responsable du dicastère, M. Jean-Denis Borgognon, pour sa présentation.

M. Jean-Denis Borgognon remercie le Conseil Général d'avoir accepté le crédit d'étude relatif à l'aménagement de la parcelle 170. Le Conseil Communal propose la création d'une commission d'étude et de bâtisse pour le projet de la parcelle 170. La répartition choisie par le Conseil Communal et la suivante :

- Quatre membres du Conseil Général, un représentant par groupe
- Trois membres du Conseil Communal qui sont MM. Bernard Grandgirard Syndic, Alexandre Glardon responsable des finances et Jean-Denis Borgognon responsable des bâtiments
- Un représentant du service technique de notre commune, Mme Christelle Mugny
- Un représentant scolaire, une personne de l'enseignement primaire, qui sera à définir ultérieurement

Il demande à chaque groupe de nous présenter les personnes qui seront les représentants des groupes au sein de cette commission.

M. le Président Laurent Overney demande aux groupes de bien vouloir annoncer leurs candidats respectifs pour l'élection à cette commission.

M. Jean-Sébastien Rey nous informe que le groupe « Unité communale » propose M. Gaël Bersier comme membre de la commission d'étude et de bâtisse pour la parcelle 170. M. Bersier a toutes les compétences requises pour ce mandat. En effet, il est cadre dans une grande entreprise active dans la construction, principalement dans l'enveloppe du bâtiment. Le parcours professionnel de M. Bersier lui permet d'avoir de solides connaissances utiles dans le travail qui sera à fournir au sein de la commission. Créatif, il ne manquera pas de proposer de bonnes idées au moment de trouver des solutions et également de prendre les décisions nécessaires pour une réalisation idéale. Merci de soutenir sa candidature.



DATE : 18 septembre 2024

Mme Mélanda Navarro nous informe que le groupe « Alliance de gauche » propose M. Manuel Pires pour le représenter dans la commission de bâtisse de la parcelle 170. M. Pires est membre de la commission d'aménagement ainsi que celle du climat énergie. Il a également fait partie intégrante de la commission de bâtisse pour la rénovation de la salle polyvalente à notre plus grande satisfaction. Dans leur groupe il est le candidat idéal pour intégrer cette nouvelle commission. Ils sont convaincus qu'il saura amener à cette commission un point de vue utile et constructif.

M. David Marti nous fait part que le groupe « Unis pour Cugy » présente pour la commission d'étude et de bâtisse, M. Vincent Grandgirard qui a également fait partie de la commission du règlement des eaux et aussi à l'époque pour la rénovation de la grande salle. Il pense qu'il saura nous satisfaire.

M. Pierre-André Grandgirard nous informe que le groupe « Equilibre » propose M. Noam Berchier pour le représenter au sein de la commission d'étude et de bâtisse pour la parcelle 170.

Professionnel aguerri, architecte, M. Noam Berchier pourra mettre ses compétences au sein de cette commission importante pour le projet d'envergure qui nous préoccupera ces prochaines années.

M. Berchier, comme chacun le sait, a réalisé de manière brillante la construction du CO de Cugy et qu'il n'a plus rien à prouver. Il fera tout à fait l'affaire au sein de cette commission. Il remercie l'assemblée de soutenir cette candidature.

M. le Président Laurent Overney demande s'il y a d'autres propositions ? Il donne la parole à M. le Syndic Bernard Grandgirard.

M. Bernard Grandgirard : pour compléter cette présentation, il profite de l'occasion de dire quelques mots sur notre responsable du service technique qui fera partie de cette commission. Mme Christelle Mugny a débuté au sein du personnel communal le 1^{er} juillet dernier à 50% et dès le 1^{er} octobre, elle sera active à 80%. Elle habite la région de Fribourg, elle est de formation dessinatrice dans le domaine de l'architecture et auparavant elle était indépendante. Elle a pris ses nombreuses tâches au sein de la commune à bras le corps et il peut relever une très bonne intégration et une très bonne collaboration avec l'exécutif et l'administration. Il la remercie pour son engagement et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions. Il espère qu'elle sera, et il en est sûr, une précieuse aide au sein de cette commission. Merci de lui faire bon accueil.

M. le Président Laurent Overney le remercie pour cette présentation.

M. Jean-Denis Borgognon remercie toutes et tous d'avoir accepté ce mandat. Un cahier des charges sera établi et définira les responsabilités et les attributions de la commission d'études et de bâtisse.

Avant de passer au vote, la parole est donnée à l'assemblée.

M. Olivier Vonlanthen remercie toutes les personnes qui se mettent à disposition pour cette commission. Par contre, avec tout le respect qu'il doit à M. Noam Berchier, il doute un petit peu de cette neutralité. M. Berchier a été mandaté, dans le cadre professionnel, pour son projet, pour la réalisation de son projet et pour le jugement de ce projet. Il pense que d'intégrer cette commission, on n'aura pas une certaine neutralité. Il ne met pas en doute ses



DATE : 18 septembre 2024

compétences professionnelles et autres, mais il pense que malheureusement, il ne devrait pas faire partie de cette commission. Ceci est son avis. Il a effectué certes le CO, etc., il connaît très bien les écoles, mais à son avis, sa candidature ne devrait pas être retenue pour cette commission.

Mme Corinne Rey fait remarquer qu'il y avait deux personnes qui se mettaient dans cette commission et qui se sont abstenues lors de la votation. Donc elle ne sait pas si ce sont aussi des personnes qui seront totalement neutres.

M. Pierre-André Grandgirard souhaite juste rebondir sur la prise de parole de M. Olivier Vonlanthen. Il pense qu'il serait dommage, vraiment dommage, de se priver des compétences de M. Noam Berchier, parce que c'est vraiment très important au sein d'une commission de bâtisse d'avoir déjà un œil professionnel, ce qui est la 1^{ère} chose, et de pouvoir examiner les dossiers avec l'œil du professionnel. Il est vrai que M. Berchier a organisé le concours mais ce concours est clos et M. Berchier n'a plus de mandat en lien avec ce projet. Se priver de ses compétences serait vraiment dommage pour notre commune.

M. le Président Laurent Overney le remercie et au vu du flou qui règne actuellement, il propose une brève interruption de séance de 5 minutes afin que tout le monde puisse se concerter. Le Conseil Général accepte cette interruption de séance.

La séance reprend.

M. le Président Laurent Overney nous informe que nous chacune et chacun a pu se concerter. De notre côté nous avons consulté le règlement. Il demande toutefois s'il y a d'autres candidats ? Ceci n'étant pas le cas, le règlement dit du Conseil Général stipule que si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement à moins qu'il n'y ait un autre candidat. Ceci n'étant pas le cas, les quatre candidats sont élus tacitement pour cette commission. Il nous donne la composition de la commission :

- Conseil Général : MM. Vincent Grandgirard, Noam Berchier, Gaël Berchier et Manuel Pires.
- Conseil Communal : MM. Bernard Grandgirard, Alexandre Glardon et Jean Denis Borgognon.
- Mme Christelle Mugny pour le service technique communal
- Un représentant du cercle scolaire qui sera désigné plus tard.

Il remercie les personnes qui ont accepté de s'engager au service de la commune et leur souhaite plein de succès dans leurs tâches. Il espère que tout le monde passera par-dessus ces petits événements de ce soir et que cette commission nous fournira un travail très approfondi sur cette étude capitale pour l'aménagement du centre de Cugy.

7. DEMANDE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR LE RACHAT DE L'HOTEL DE L'ANGE ; PARCELLE NO 43

M. le Président Laurent Overney nous informe que comme annoncé dans le message, l'Hôtel de l'Ange, établissement emblématique de notre Commune, a fermé ses portes le 30 juin



DATE : 18 septembre 2024

dernier et est à vendre. Il est proposé ce soir au Conseil Général, un crédit pour que la commune se porte acquéreur de ce bien. Afin de présenter ce sujet, il donne la parole à M. le Syndic, Bernard Grandgirard.

M. Bernard Grandgirard relève que pour un investissement de la sorte, ce n'est jamais le bon moment. Chacune et chacun a pu prendre connaissance du message y relatif et analyser la situation au sein des groupes. Depuis le 30 juin dernier le restaurant a fermé ses portes et n'est plus exploité. Au début de l'été, le bâtiment a été mis en vente y compris le terrain de 1206 m². Le Conseil Communal a contacté les propriétaires qui ont confirmé que l'immeuble était quasi promis-vendu. L'établissement public ne serait en aucun cas maintenu. Le Conseil Communal a jugé opportun de se saisir de suite de cette affaire.

L'objectif principal est de garantir le maintien d'un établissement public dans la commune. Une vision locale de tout l'immeuble a été effectuée et nous avons pu voir le potentiel du bâtiment. Le restaurant est encore relativement en bon état et a été exploité jusqu'à il y a quelques semaines. La cuisine est certainement un point faible et devra être remplacée afin de permettre une exploitation dans les bonnes conditions d'hygiène, les locaux sanitaires devraient également être améliorés.

Les surfaces extérieures sont relativement réduites mais 20 places de parc sont incluses entre l'avant et l'arrière du bâtiment.

Le chauffage à mazout arrive en fin de vie et devra être remplacé par un système avec des énergies renouvelables à déterminer. Un grand appartement de 5 1/2 pièces, en très bon état, peut être loué de suite. Les chambres d'hôtel au nombre de 9 sont actuellement occupées et louées par mois. Le potentiel hôtelier est indéniable et cela a été confirmé par un bureau spécialisé dans l'accompagnement d'institutions dans l'exploitation d'hôtels et de restaurants. La rénovation, voire la création de nouvelles chambres, devra être étudiée en collaboration avec un futur exploitant et selon un business plan à faire. Les subventions jusqu'à 40% sont octroyées par la Société Suisse de crédit hôtelier en cas de rénovation ou de création.

Le Conseil Communal a analysé la situation et listé les arguments en faveur de cet achat. L'Hôtel de l'Ange est un établissement historique de la commune et dispose d'un très bon potentiel grâce à sa situation, ce point dépend fortement de la qualité de son exploitation.

Nous avons de très bons exemples et d'autres moins bons. La salle est idéale pour toutes sortes de rassemblements, pour les sociétés locales, pour les activités seniors, pour les séances de groupes du Conseil Général éventuellement, pour les comités, les assemblées, les banquets, les enterrements et d'autres. Tout cela en faveur du maintien et de la sauvegarde de la vie sociale de notre commune.

La pénurie de locaux dans la commune, à disposition des activités sociales, culturelles et diverses, sera de plus en plus compromise. A futur prochainement, la salle 2 sera probablement dévolue à l'administration communale. Donc tous ces éléments renforcent l'importance de cette salle à l'Hôtel de l'Ange. C'est également la sauvegarde d'un patrimoine communal au cœur de la base historique, en face de l'église et le long de la grande rue. A noter que ce bâtiment, il y a une soixantaine d'années, était de propriété communale.

L'offre hôtelière dans la région souffre d'un manque flagrant d'établissement et cela a été démontré aussi par plusieurs études, donc cela montre encore une fois le potentiel qui est là. Il termine en donnant la parole à notre grand argentier qui a aussi œuvré et qui a quelques éléments d'ordre financier à aborder.

M. Alexandre Glardon nous informe qu'il sera bref pour apporter quelques chiffres. Le Conseil Communal a évidemment analysé cet achat, également sous l'angle financier, indépendamment de tous les arguments qui ont été développés par M. le Syndic.



DATE : 18 septembre 2024

La 1^{ère} chose pour le Conseil Communal, c'était de savoir si le prix demandé par les propriétaires actuels était correct. Il a mandaté une entreprise neutre pour qu'elle nous fasse son expertise. Nous avons reçu cette expertise et il est effectivement ressorti que le prix de vente était juste. Le prix de vente était même légèrement supérieur à celui qui nous était proposé. Donc, ce 1^{er} point nous a évidemment rassuré sur la faisabilité de cette opération. Ensuite, en termes comptables, nous inscrirons, en cas d'achat, ce bâtiment au patrimoine financier ce qui implique que nous n'avons pas d'amortissement comptable à passer dans les comptes ce qui est plutôt positif car cela ne péjorera pas notre résultat comptable, c'est un élément qui est aussi important. Nous aurons à charge des intérêts de l'emprunt hypothécaire et pour donner les taux vraiment actuels, avant hier par notre partenaire et aujourd'hui, selon la durée qui serait choisie en cas d'achat le taux d'intérêt auquel on serait contraints s'élèvent entre 1,17% et 1,35%. Nous mettons généralement 2% dans le message pour avoir une certaine marge mais on voit qu'en cas d'achat, si nous devons concrétiser cet achat, le taux d'emprunt serait inférieur à ces 2%.

Au niveau des recettes, à court terme, on pourrait effectivement imaginer de relouer l'appartement qui est vraiment dans un état impeccable et c'est un grand appartement qui pourrait effectivement trouver facilement preneur. Évidemment, il y aura des étapes futures, cela a également été dit, nous devons étudier différents scénarios, dont un scénario visant à cette réouverture. Nous aurons forcément à chiffrer des coûts de rénovations indispensables pour viser une exploitation pérenne, le but étant pas seulement de réouvrir mais aussi d'avoir une exploitation qui dure dans le temps et pas d'avoir une succession d'exploitants comme on a vu ces cinq dernières années.

Donc évidemment, une fois que ces phases d'analyses auront été faites, le Conseil Général devra se prononcer certainement sur une demande de crédit d'investissement. Le risque pour la commune dans l'immédiat c'est la charge d'intérêts qui est, somme toute, relativement faible et si d'aventure on se retrouvait dans la situation où on se rendait compte que les rénovations seraient beaucoup trop importantes et que nous devrions engager des moyens considérables que nous n'aurions pas, et bien nous avons toujours la latitude de décider de revendre ce bien mais avec un gros avantage c'est que nous serions maîtres de la situation et que nous pourrions choisir laquelle.

M. le Président Laurent Overney remercie MM. Glardon et Grandgirard pour la présentation de cette demande de crédit et avant de donner la parole au Conseil Général, il donne la parole à Mme la conseillère générale Emilie Saugy pour nous présenter le rapport de la commission financière sur ce sujet.

Mme Emilie Saugy nous informe que la commission financière a examiné avec attention la demande d'un crédit d'investissement pour le rachat de l'Hôtel de l'Ange (parcelle 43).

Sous l'angle purement financier, la Commission financière estime que la commune ne prend pas de risques avec cet investissement. En effet, l'acquisition d'un tel bien immobilier dans cette zone géographique semble intéressant sachant que les coûts financiers relatifs à son achat pourront être couverts en grande partie.

Toutefois, nous n'avons pas d'éléments chiffrés pour nous permettre d'estimer les coûts nécessaires à la remise en état du restaurant ainsi que des chambres. Les investissements liés à ces futurs travaux sont donc encore à définir et devront être attentivement évalués et examinés au regard du rendement envisagé.

Cet investissement n'est certes pas prioritaire mais le risque semble nul et les rentrées de locations potentielles sont intéressantes dans l'état. C'est pourquoi, la majorité des membres



DATE : 18 septembre 2024

de la commission financière donne un préavis favorable et recommande au Conseil Général d'approuver ce crédit tel que présenté.

La commission financière remercie le Conseil Communal et le personnel administratif pour son élaboration.

La parole est donnée aux différents groupes du Conseil Général.

Mme Mélissa Bersier nous informe que le groupe « Unité communale » a bien pris connaissance du point 7 de l'ordre du jour concernant le rachat de l'Hôtel de l'Ange, parcelle no 43.

Il leur paraît essentiel de saisir cette opportunité afin que ce lieu emblématique puisse rester un restaurant, un espace convivial et un véritable lieu de vie pour notre village.

Certes, ils ont exprimé quelques préoccupations quant à l'aspect financier de cette acquisition par rapport au timing et aux divers projets présents dans notre commune.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que cet investissement, s'il est bien conduit, pourrait générer des revenus locatifs à l'avenir, représentant ainsi une source de rentrée d'argent pour la commune, plutôt qu'une simple dépense.

A l'unanimité des personnes présentes lors de leur séance, le groupe « Unité communale » se déclare donc favorable au rachat de l'Hôtel de l'Ange par la commune.

M. Daniel Chassot nous informe que le groupe « Équilibre » remercie le Conseil Communal d'avoir pris le temps nécessaire cet été, en période de vacances, afin de nous soumettre cette opportunité ce soir. C'est en effet une occasion unique qui ne se représentera pas. On pourrait dire que le moment est mal choisi, et c'est peut-être le cas, mais il faut savoir saisir l'occasion quand elle se présente.

Un restaurant représente l'âme d'un village et un atout majeur dans le développement de sa vie sociale. Reprendre en main l'établissement pour éviter qu'il ne disparaisse du paysage est une vraie opportunité pour notre commune. C'est pourquoi le groupe « Équilibre » soutient à l'unanimité ce rachat.

M. Manuel Pires nous informe que le groupe « Alliance de gauche » remercie le Conseil Communal qui a soumis à discussion l'acquisition de la parcelle 43 qui inclut l'Hôtel de l'Ange. Cette démarche démontre une volonté de transparence et de préservation des biens d'intérêt public au sein de notre commune.

Cet achat survient à un moment particulier. En effet, d'importantes dépenses sont prévues dans notre commune. Les contraintes budgétaires auxquelles nous faisons face exigent une gestion rigoureuse et des choix stratégiques pour cet achat.

Il est indéniable que l'acquisition de ce restaurant représente une opportunité pour la commune de garder un bien d'utilité publique. Ce bien favorise le dynamisme et l'attrait de notre région. Il représente une partie historique avec deux restaurants dans une commune, ainsi qu'une belle bâtisse au centre du village.

Pour être réouvert et pleinement fonctionnel, d'importants investissements seront nécessaires. L'Hôtel de l'Ange devra faire l'objet de rénovations considérables. Ces travaux viendront s'ajouter à la liste déjà conséquente des investissements futurs de notre commune. Cela demandera, pour faire suite à notre demande du point 3 de notre tractanda, qu'une réévaluation des priorités soit établie. Des investissements futurs devront être renvoyés ou ajustés.



DATE : 18 septembre 2024

Le groupe « Alliance de gauche » a mis dans la balance ces aspects et, à sa majorité, a décidé de relever le défi. Il approuve l'achat de cette parcelle 43 pour une continuité historique qui, sans nul doute, contribuera au rayonnement et à la vitalité de notre commune à long terme.

M. Pierre-André Grandgirard précise qu'il intervient à titre privé et qu'il n'a pas de lien d'intérêt avec cet objet, mis à part qu'il y a très longtemps maintenant, il a organisé dans cet établissement son repas de mariage. Aussi, il ne fréquente que trop rarement les établissements publics communaux.

Pour sa part, le fait de pouvoir racheter cet établissement public est une opportunité, une aubaine que notre commune ne doit en aucun cas laisser passer. En effet, le café de la gare étant en mains privées, nous n'avons aucune garantie sur la pérennité de cet établissement public à long terme. Il n'y a qu'à demander aux citoyens des villages qui n'ont désormais plus de bistrot le mal que cela représente pour la vie sociale.

L'acte d'achat que nous devons impérativement valider ce soir est sans aucun doute le plus facile à réaliser. Rénover les équipements et installations qui nécessitent d'être remis aux normes et au goût du jour, trouver la perle rare qui saura comprendre les importants enjeux de cet établissement pour notre population villageoise, redorer le blason de ce lieu de rencontre privilégié, ainsi que trouver l'équilibre financier qui ne prêterait pas les finances communales seront d'autant de défis pour nous les autorités communales.

À son avis, au cours des dernières décennies, nous, les responsables de sociétés locales, n'avons pas fait tout juste en privilégiant les buvettes de sociétés et autres locaux privés pour tenir nos comités et assemblées aux dépens des établissements publics. Ces bistrots, et ce sera le cas de l'Hôtel de l'Ange nouveau, ont besoin de la vie associative villageoise pour vivre et maintenir ces lieux d'échange et de réunion. Et c'est nous, les 37 élus réunis dans ce plenum, qui devront être les meilleurs ambassadeurs de notre bistrot communal. Longue vie à ce futur emblème de la cohésion de notre communauté. Merci de plébisciter cet investissement.

M. le Président Laurent Overney remercie les intervenants et relève que le seul groupe qui ne s'est pas exprimé, c'est le groupe « Unis pour Cugy ». C'était M. Jacques Monnard qui devait s'exprimer mais ce dernier a eu un souci de dernière minute et nous n'aurons donc pas de prise de parole pour le groupe « Unis pour Cugy » malheureusement. Il demande s'il y a encore d'autres interventions personnelles sur ce sujet avant de passer au vote. Ceci n'étant pas le cas, il demande à celles et ceux qui acceptent le crédit de Fr. 1'500'000.- financé par un emprunt bancaire au taux de 2% pour le rachat de l'Hôtel de l'Ange se manifestent en levant la main.

Vote :

Approbation : 24 Avis contraire : 0 Abstention : 1

Cet investissement et son financement sont acceptés à la majorité.

M. le Président Laurent Overney remercie le Conseil Général pour ce vote positif pour cette demande de crédit.

M. Bernard Grandgirard se permet de remercier le Conseil Général pour sa confiance et pour ce vote. Ce dossier a dû être traité rapidement cet été, sans quoi nous n'aurions pas



DATE : 18 septembre 2024

été là ce soir à en débattre. Il remercie ses collègues pour leur engagement dans ce dossier. Il tient à préciser que l'opération du montant d'achat est garantie par un contrat de vente conditionné à la décision de ce soir. Donc nous ne devrions pas avoir de surprise sous une forme de spéculation, le montant a déjà été garanti avec un contrat de vente, sous réserve de la décision de ce soir.

M. le Président Laurent Overney le remercie pour ces précisions et précise qu'il y a le délai d'un mois de recours de référendum qui doit être tenu avant de procéder à l'acquisition définitive.

8. PRESENTATION ET APPROBATION DU REGLEMENT RELATIF A LA PARTICIPATION COMMUNALE AUX COUTS DES CONTROLES ET SOINS DENTAIRESCOLAIRES

M. le Président Laurent Overney donne la parole au conseiller communal, M. Simon Torche, responsable du dicastère, qui va nous entretenir sur ce point.

M. Simon Torche nous informe que le Conseil Communal a décidé, en accord avec la directrice d'établissement, de confier les soins dentaires scolaires au Dr. Laurent Henri Christophe Dessarzin dès la rentrée scolaire de cette année 2024/2025.

La convention de collaboration a été acceptée par le Service dentaire scolaire à Fribourg. Toutefois, ce dernier nous demande de revoir notre règlement sur la participation aux soins dentaires scolaires.

En effet, ce dernier date de 2015 et la loi sur la médecine dentaire a été modifiée en 2016.

Il n'y a cependant pas de grandes modifications sauf quelques termes qui ont changé avec la nouvelle loi ainsi que le barème de réduction qui a été uniformisé et qui dépend des revenus des ménages.

Nous n'allons pas lire toutes les lignes ce soir, le règlement a été soumis à la commission financière qui a donné un préavis favorable. Il se tient à disposition en cas de questions.

Avant de donner la parole aux groupes, M. le Président Laurent Overney donne la parole à la commission financière pour son préavis.

Mme Emilie Saugy nous fait part que la commission financière a examiné avec attention le règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires.

Après lecture des modifications apportées au règlement et analyse du barème de réduction, la commission financière donne un préavis favorable et recommande au Conseil Général d'approuver ce règlement tel que présenté.

Elle remercie le Conseil Communal et le personnel administratif pour son élaboration.

La parole est donnée aux groupes :

M. Vincent Grandgirard nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » salue la décision de confier les contrôles et les soins dentaires scolaires au Dr. Dessarzin, ce qui permettra aux élèves d'être suivis par un seul médecin-dentiste et de s'épargner des déplacements à Romont pour les soins dentaires.



DATE : 18 septembre 2024

Le nouveau règlement qui règle la participation communale aux coûts de ces contrôles et de ces soins implique deux changements importants qui méritent à notre avis d'être discutés.

En premier lieu, le barème de réduction, qui détermine la prise en charge par la commune, change. Plus généreux pour les parents dont les revenus sont très modestes, avec pour certains une prise en charge complète par la commune des coûts des contrôles et des soins, il l'est moins pour les parents dont le revenu est faible à moyen. Au final le nombre de bénéficiaires sera moins grand. Il se demande si ce changement correspond à une volonté du Conseil Communal et souhaite en connaître l'incidence financière.

Ensuite, il relève la suppression de l'article qui précisait comment est calculé le revenu déterminant sur la base duquel est défini le barème de réduction. Cette lacune complique la mise en œuvre, favorise des appréciations arbitraires et ouvre la porte à des contestations des décisions prises.

Il propose, avant d'approuver ce règlement, de décider si on conserve l'ancien barème ou si on adopte le nouveau barème. Il propose en outre que la méthode de calcul du revenu déterminant (ancien art. 5) soit ajoutée à l'annexe du règlement. La dernière question qui devrait faire l'objet d'une discussion et d'une décision du Conseil Général est de savoir si on souhaite fixer un seuil de fortune imposable au-delà duquel les familles n'auraient pas droit à une subvention, ce qui était le cas dans l'ancien règlement.

En marge de la question de l'approbation de ce règlement, il souhaite savoir comment seront traités les cas où une aide de la commune serait due. Est-ce que :

- Le médecin enverra ses factures à la commune qui calculera la participation communale et refacturera aux parents la part due ;
- Le médecin enverra ses factures aux parents qui pourront demander le remboursement de la participation communale ;
- Une autre solution est prévue.

La manière de procéder risque en effet d'avoir une grande influence sur les subventions distribuées, notamment si ce sont les parents qui doivent demander les subventions communales.

M. Simon Torche répond qu'en ce qui concerne le barème, c'est un barème cantonal. Le Conseil Communal a fait brièvement des calculs pour l'incidence pour la commune et a priori il s'agit d'un montant très faible ; c'est à dire que l'incidence pour la commune est très faible. Il faut cependant relever que ça change chaque année vue que ça dépend des revenus des parents et puis chaque année il n'y a pas les mêmes élèves qui sont à l'école.

Par rapport à la subvention, il s'agit aussi là finalement de qui va chercher où l'argent et cela on pourra également répondre après. Après évidemment les parents qui doivent aller chercher une partie du pourcentage, si c'est le cas mais il ne croit pas, c'est facturé directement à la commune, ce qui règle la question pour les parents.

M. Vincent Grandgirard revient avec deux remarques et une réponse : le barème cantonal ; il n'y a pas de barème cantonal, c'est un barème qui est dans le règlement type proposé par le canton, chaque commune est totalement libre d'établir le barème qu'elle veut.

Les communes offrent la gratuité des contrôles, d'autres des proportions plus grandes des soins. Donc là, on aurait pu garder notre ancien barème, ce n'est pas du tout obligatoire d'adopter un nouveau barème. D'autre part, il n'a pas eu de réponse par rapport à une question officielle à savoir sur le calcul de revenu déterminant, car il pense qu'on pourrait ajouter l'article 5 de l'ancien règlement. On le mettrait sous le barème, sous le tableau, pour dire à quoi correspondent ces montants. C'est le revenu du ménage, c'est le revenu cumulé



DATE : 18 septembre 2024

des deux salaires d'un ménage de concubins, s'il y a d'autres gains qui s'y ajoutent c'est quoi, les montants, comment est-ce qu'on calcule ce revenu ? Il pense que c'est important, parce que sinon, on ne sait pas si on a le droit.

Mme Géraldine Cantin nous informe que le groupe « Unité communale » a pris connaissance des modifications du règlement relatif à la participation communale aux coûts des soins dentaires scolaires et vous propose de l'accepter.

M. Manuel Pires nous informe que le groupe « Alliance de gauche » salue la décision de confier les soins dentaires au cabinet du Dr Dessarzin. Il remercie le Conseil Communal de leur avoir fourni les 2 versions du règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires.

La vision comparative des deux documents a permis de mieux comprendre les modifications apportées au nouveau règlement. Il reste néanmoins à nous expliquer le barème de réduction suite à la suppression du point 5. Quelles bases financières la commune va utiliser dès le nouveau règlement en vigueur ?

Le groupe « Alliance de gauche », à l'unanimité des membres présents, approuve ce nouveau règlement.

M. le Président Laurent Overney demande s'il y a d'autres interventions ? Ceci n'étant pas le cas, il revient sur l'article 5, qui apparemment pose problème. Le groupe « Unis pour Cugy » s'est renseigné auprès du Service Cantonal, apparemment ce règlement type est vraiment un règlement de base publié par l'État pour chaque commune qui a une base pour élaborer son propre règlement. Cet article 5 qui a été modifié peut causer des problèmes ou des complications parce que ce n'est pas très clair quel revenu est déterminant.

Est-ce que la proposition de rajouter l'ancien article 5 dans le nouveau règlement peut être accepté au niveau du Conseil Communal avant la votation ou pas ? Cela lui semble judicieux pour simplifier la tâche future de l'administration entre autres.

M. Simon Torche répond que le Conseil Communal va étudier cet article 5 et propose de repousser ce point au Conseil Général du mois de décembre.

M. le Président Laurent Overney précise que d'après le règlement du Conseil Général, lorsqu'il y a une demande de renvoi d'un objet, ce renvoi doit être soumis au vote de l'assemblée. Avant de passer au vote, il demande s'il y a d'autres attentions. Ceci n'étant pas le cas, il demande à celles et ceux qui sont d'accord de renvoyer ce point 8 : approbation de ce règlement pour les soins dentaires, se manifestent en levant la main.

Vote :

Approbation : 23 Avis contraire : 2 Abstention : 0

Le renvoi de l'approbation du règlement relatif à la participation communale au coût des soins dentaires scolaires est accepté à la majorité.

9. INFORMATIONS COMMUNALES

M. le Président Laurent Overney donne la parole au Conseil Communal pour différentes informations communales.



DATE : 18 septembre 2024

M. Bernard Grandgirard nous donne plusieurs informations :

- Lors du dernier Conseil Général du mois de mai, les conseillères et conseillers généraux ont assisté à une présentation des activités de la COREB. Il espère que cela a été instructif et encourage simplement, pour ceux qui ne l'ont pas fait, à s'inscrire à la newsletter de la COREB sur le site Internet coreb.ch/publication/. Vous recevez des emails régulièrement sur les activités de la COREB et finalement ce qui se passe dans le district Broye et Broye-Vully.
- Concernant la consultation publique sur la modification du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux, abréviation PSEM, et la modification du plan directeur cantonal, le Conseil Communal avait une prise de position à prendre. C'est une procédure qui fait partie de la modification du plan directeur cantonal. La commune a été invitée, comme chaque citoyen, à une séance d'information publique mercredi 19 juin 2024 ; il y avait peu de participation à Cugy, environ une vingtaine de personnes, ce qui n'était pas le cas d'autres séances dans le canton. Nous n'avions pas eu de coordination préalable sur ce dossier. Le dossier d'environ 80 pages comporte également des fiches du plan sectoriel par commune. Le délai de réponse imparti était, pour la consultation, le 13 septembre dernier, donc décision à prendre avant le Conseil Général. Le Conseil Communal a décidé de consulter notre urbaniste communal, le bureau Archam SA, pour analyser ce dossier parallèle. L'ACF, l'association des communes fribourgeoises, a formulé également sa prise de position qui était d'une portée plus générale. L'autorité compétente pour cette prise de décision est bel et bien l'exécutif communal. C'est un dossier brûlant avec des intérêts divers, soit sur les aspects financiers peu connus en l'état, soit sur les nuisances éventuelles et la question de la mobilité et des transports. Avant la construction de l'autoroute, fin des années 1990, ce fut une thématique brûlante qui a créé beaucoup de conflits et a laissé des rancœurs encore parfois perceptibles à ce jour. La dernière révision a été effectuée en 2011 et à l'époque la décision a été prise de laisser les deux secteurs en ressources à préserver. A notre connaissance, il n'y a pas eu non plus de nouveaux sondages récents pour cette modification et il n'y a pas eu non plus de contact récent de la part d'exploitants potentiels. Il nous présente les deux plans, ancien PSEM et nouveau PSEM :
PSEM 2011 : on y voit la gravière en exploitation de Ménières et on voit passablement de secteurs qui sont entourés de traitillés et ces secteurs sont bel et bien des secteurs qui sont en ressources à préserver.
Proposition du PSEM 2024 : deux secteurs : le secteur qui se trouve au nord-est qui s'appelle les Vernettes et le secteur qui se trouve au sud-ouest qui se trouve relativement proche d'une partie qui est finalement sur un autre territoire communal. Effectivement, si on va sur la fiche du PSEM 2024 des autres communes, ces parties sont également foncées. Cela veut dire que toute cette zone bleue foncée qui s'appelle Bois Brûlé et toute la partie en bleu foncé fait partie de l'extension potentiel de la gravière de Ménières. Le Conseil Communal, après analyse de la situation et des divers documents, en tenant compte de l'intérêt public et celui de notre commune, a pris la décision suivante : la proposition des secteurs à exploiter prioritaires n'est pas acceptée et nous demandons le maintien des secteurs les Vernettes et Bois brûlé en ressources à préserver. Les conséquences à court terme de cette décision sont en premier lieu d'attendre la position cantonale suite à la consultation, certainement qu'une synthèse sera faite ; il n'y aura pas de changement ou de développement de projets à court terme sur notre territoire communal. Si les besoins étaient avérés spécifiquement à cet endroit ou à ces endroits,



DATE : 18 septembre 2024

des contacts concrets par les services cantonaux auraient eu lieu. Le cas échéant, une coordination intercommunale serait primordiale et le canton devait prendre en compte des mesures d'accompagnement en lien avec les traversées de villages. La mise en secteur prioritaire est à notre avis prématurée.

Pour terminer il ne va pas ouvrir le débat sur ce point afin de ne pas prolonger interminablement la soirée.

- Dossier F35 : comme mentionné dans la presse, une rencontre a eu lieu au début de ce mois à Berne en présence de la Présidente de la Confédération, M^{me} Viola Amherd et des responsables du département, des cadres du DDPS d'Arma Suisse et des forces aériennes. En effet, suite à plusieurs séances du groupe « bruit », qui regroupe notamment les communes riveraines de l'aérodrome, l'ASIC, la COREB, la région s'est montrée ferme sur la demande d'obtenir un accord global mouvements-emplois. La séance s'est très bien déroulée et nous allons recevoir sous peu une lettre d'engagement avec une proposition d'accord. Les communes qui ont fait opposition dernièrement aux bâtiments projetés pour l'exploitation du F35 pourront alors se déterminer, ce qui est le cas sur la commune de Bussy. Sur ce dossier, il y a un responsable de la communication, pour le bien de la communication du dossier, c'est M. Olivier Picard, actuel Préfet de la Broye vaudoise.
- Le Lien : les informations ne viennent pas toutes seules dans les journaux et le site Internet et nous recherchons vraiment quelques personnes susceptibles de participer activement à la commission rédactionnelle. Il profite de l'occasion de remercier tous les membres de l'équipe pour leur précieuse collaboration et également notre administration, spécialement Mme Karine Duc, pour son investissement dans le dossier. Si quelqu'un souhaite rejoindre l'équipe, merci de contacter Mme Karine Duc, l'administration ou lui-même.

M. Guido Flammer nous parle de divers travaux en cours :

- Le Pont de la Grande-Paille, donc la liaison entre Vesin et Cugy a pris un peu de retard parce que nous avons eu vent qu'on pouvait bénéficier d'une subvention cantonale pour la mobilité. Ce point est en cours de clarification. L'arrêt de bus va être séparé du projet parce qu'on a besoin de discussions avec le canton.
- Le dossier 30 km/h dans les quartiers est en phase de finalisation.
- Le Pont de la Petite-Glâne est toujours à l'enquête. Nous n'avons pas encore reçu le permis. C'est un projet qui a démarré en 2019 avec la 1^{ère} étude de son état, avec une demande préalable en 2022 qui a été adaptée.
- Pour ce qui est du trottoir « Sécheron-Frossailles » il va être prochainement à l'enquête.

Mme Susanne Zeller Bersier nous donne quelques informations :

- Suite au retrait en mars 2024 de la présentation et approbation du règlement de police de l'ordre du jour, le Conseil Communal l'a soumis à une consultation auprès des différents groupes. Le délai était fixé fin août. Nous avons reçu le retour de deux groupes, un groupe restant favorable à une commission et un groupe est resté sans réponse. Cependant, le Conseil Communal donne la possibilité aux conseillers généraux qui le souhaitent encore de faire part de leurs remarques jusqu'au 4 octobre. Ensuite une synthèse sera préparée qui sera transmise au bureau du Conseil Général ainsi qu'aux chefs de groupes après discussion au Conseil Communal. Une marche à suivre sera



DATE : 18 septembre 2024

alors discutée avec le bureau. Concernant le règlement de stationnement, celui-ci sera traité par la suite.

- A.E.S. : la commune a fait, pour la première fois, une ouverture d'été durant les deux premières semaines des vacances scolaires. Nous avons pu accueillir entre deux à neuf enfants selon les franchises horaires et nous sommes sur un résultat légèrement bénéficiaire.
- Cet été a également accueilli le pumptrack qui a rencontré un franc succès.
- Agenda : elle nous rappelle qu'il figure sur le site Internet de la commune mais elle tient quand même à partager quelques dates notamment les dates de la commission culturelle qui vous propose les 4 et 6 octobre un retour sur le giron avec la diffusion du documentaire de Guillaume Grandgirard sur le thème Cugy un jour Cugy toujours. Elle va également organiser deux concerts d'Henri Dès les 7 et 8 décembre prochains. Elle rappelle également que la saison des lotos débutera le 4 octobre et que la bibliothèque organisera la traditionnelle fête de la courge le 31 octobre.

M. Yannick Bersier relève que lors du dernier bureau du Conseil Général du mois d'août, la question a été posée sur la situation par rapport aux règlements de l'eau potable et de l'eau usée. À ce jour, pour rappel, nous avons commencé avec le groupe de travail accompagné du bureau Ribl SA, ingénieur, qui a l'habitude de ces règlements et qui en a fait beaucoup dans plusieurs communes depuis le mois de septembre 2022. Le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises entre 2023 et ce soir. Ce soir il peut nous informer que nos deux règlements sont en consultation depuis le mois de juin. Nous avons eu un retour, début août, du Service de l'environnement et du Service des communes du règlement pour l'eau usée. Ce matin nous avons reçu le retour de M. Prix pour le règlement de l'eau potable. Il reste encore le retour de M. Prix pour le règlement de l'eau usée qui va suivre ces prochains jours. Une fois que nous aurons le retour de tous les services, le groupe de travail se réunira une fois avec le bureau Ribl SA pour faire un état des lieux, suivre les recommandations s'il y en a et ensuite, s'il y a des modifications à faire, les règlements seront soumis une nouvelle fois pour consultation dans les services et une fois approuvé par ces services on pourra les présenter au Conseil Général. On espère pouvoir le faire au mois de décembre mais tout cela dépend des remarques à prendre en compte.

M. Alex Glardon nous parle du Conseil des seniors ; il nous parle d'un courrier que malheureusement très très peu de conseillères ou conseillers généraux ont reçu puisque ce courrier s'adressait aux sexagénaires et plus de notre commune. Un courrier leur demandant de répondre à un sondage. Sondage, organisé par Pro Senectute, qui vise à faire un état de la situation sur les logements dédiés aux seniors. Il encourage chaque personne concernée ainsi qu'à leurs proches qui sont concernés par cette thématique à y répondre. Les réponses peuvent se faire jusqu'au 15 novembre, soit directement au travers d'un code QR ou en remplissant le questionnaire. Ce dernier peut être renvoyé directement chez Pro Senectute ou déposé directement à la commune. Il recommande vraiment de remplir ce questionnaire qui sera d'autant plus important puisque nous aurons des résultats par commune et que nous sommes dans un projet assez important sur cette thématique.

M. le Président Laurent Overney remercie le Conseil Communal pour ces informations.

10. DIVERS



DATE : 18 septembre 2024

M. le Président Laurent Overney donne la parole aux conseillers généraux.

M. Manuel Pires : à l'occasion d'un match de foot, des visiteurs se sont étonnés de la qualité du goudron de la place de long du CO. Il nous adresse leurs remarques et questions concernant les marques et dommages sur le goudron de la place.

Quelles sont les hypothèses pour expliquer des dégradations aussi rapides ? Est-ce que les montages et démontages d'installations sur cette place peuvent créer ces dégâts ? Est-ce que d'éventuelles réparations ou un remplacement du goudron endommagé sont envisagés ? Est-ce que le CO, qui a participé à son investissement, est venu se plaindre vers vous ? Dans tous les cas, quelles réponses puis-je apporter à nos visiteurs futurs ?

En tant que membre du comité du football du FC Cugy-Montet-Aumont-Murist, il s'adresse au Conseil Communal pour exprimer leur profonde gratitude aux employés communaux. Notre terrain de foot communal est magnifiquement entretenu. Grâce à leur dévouement, notre terrain est aujourd'hui l'un des plus beaux du canton. Dès lors vous comprendrez ainsi pour quelle raison il a été vexé que le regard de certains visiteurs se porte sur le goudron plutôt que sur le gazon !!!!

Avec les chaleurs qui semblent se répéter année après année, ils ont constaté qu'il devient nécessaire d'arroser le terrain de manière régulière. Il se préserve mieux. Dans cette optique, le comité du foot du FC Cugy-Montet-Aumont-Murist demande quelles sont les possibilités d'achat et de pose d'un système d'arrosage automatique ?

M. Bernard Grandgirard répond que concernant le goudron du CO et les marques et dommages, le Conseil Communal en prend note. Est-ce que c'est à cause des manifestations montage, démontage, est-ce que le CO se plaint ? Ce qu'il peut dire de mémoire de ce goudron, c'est que c'est un goudron filtrant, à savoir qu'une place, aujourd'hui, c'est difficile de planifier des places totalement imperméables. Finalement, l'État nous donne certaines recommandations et on doit favoriser l'infiltration de l'eau. Là nous avons un goudron qui est perméable, c'est filtrant. Sinon nous aurions dû peut-être mettre des pavés ou des pavés gazon ou on ne sait quoi. Cela reste effectivement un goudron délicat. Un goudron, ça a aussi une durée de vie, donc ça ne va pas tenir 20, 30 ou 40 ans et c'est vrai que cet endroit-là n'est pas une route, donc ce n'est pas un endroit qui devrait être soumis à des sollicitations régulières. D'ailleurs le chemin de Vesin s'arrête au quartier de villas Chemin des Prés. Il y a la partie du parking du CO et c'est vrai que la place qui est entre le terrain de sport et le CO devrait être le moins possible utilisé par des véhicules. Le Conseil Communal va être attentif à cela, mon collègue des bâtiments va être attentif à cela. On avait déjà constaté certaines frictions, notamment avec les véhicules qui viennent livrer les copeaux dans le chauffage à distance mais des miracles on ne va pas pouvoir en faire. Le CO, actuellement, n'est pas venu nous signaler quoi que ce soit.

Concernant le terrain de football, son collègue M. Jean-Denis Borgognon, a pris note des remarques ainsi que des remerciements par rapport à nos employés communaux. Il est vrai que cet été ils ont dû faire face à une maladie qui a attaqué le gazon. Il y a un champignon qui a attaqué le gazon lequel a été impraticable durant quelques semaines. Nous avons dû le traiter, passer aussi avec une machine particulière, faire un sur-semis et éviter d'arroser abondamment ce terrain pour qu'il ne soit pas victime de ce champignon. La situation est rétablie, heureusement, et puis c'est bel et bien vrai qu'on a un terrain qui est de qualité par rapport à la région.

Concernant l'investissement, on vient de passer la planification financière et bien entendu il faudra faire des choix.



DATE : 18 septembre 2024

M. Pierre-André Grandgirard souhaite, dans les divers de la séance, exprimer sa déception quant à l'organisation de la fête nationale du 1^{er} août dans notre commune. Il précise qu'il n'a absolument aucun grief à formuler à l'encontre de la société organisatrice, en l'occurrence la Société de Jeunesse de Vesin pour cette année 2024. Les sociétés de notre USL ne se pressent pas au portillon et chaque organisateur a le mérite de contribuer à pérenniser cet événement.

Cependant, il constate une participation de plus en plus faible de la population et aussi plus inquiétante des membres de nos autorités, Conseil Communal et Conseil Général confondus. Et pour cause, un feuillet tout ménage insipide ne nécessitant pas à faire le déplacement, pas de publicité dans la presse locale, pas de feu. Il comprend très bien que nous n'ayons plus d'emplacement réservé, les agriculteurs voisins n'ayant plus le sens de la coopération et que les feux ne soient plus climatiquement les bienvenus. C'est bien triste.

Feu d'artifice interdit, là, il a plus de peine à comprendre car jusqu'à preuve du contraire, s'il ne doit en rester qu'une, la fête nationale est la principale occasion pour autoriser les engins pyrotechniques pour le bonheur des yeux des petits et grands enfants, probablement moins pour les oreilles des animaux domestiques et des animaux de compagnie il en conçoit. Cette interdiction a-t-elle pour seul confort d'éviter le nettoyage du site ou encore d'éviter une pollution sonore et olfactive. Un hymne national sortant d'une sonorisation sans âme en l'absence remarquée de notre fanfare paroissiale. Là aussi, peut-être, les musiciens ont apprécié d'être libérés de cette obligation.

Personnellement, il a toujours un réel plaisir à écouter les brillantes allocutions des présidentes et présidents de notre Conseil Général qui année après année, nous apportent de bienveillants messages avec à chaque fois une sensibilité différente. Bravo à eux. Il ose affirmer qu'en 14 ans, il n'en a loupé aucune.

Autre réjouissance appréciée, la traditionnelle assiette de jambon offerte par la commune qui, pour bon nombre de citoyens et citoyennes, est l'unique source de motivation à participer à la commémoration de la fête nationale ; maigre satisfaction. Avec la nouvelle place du village, notre commune a la chance de bénéficier d'un site magnifique et envié. Il n'a pas de recette miracle mais il souhaite que nous repensions l'organisation de notre manifestation patriotique pour lui redonner le panache qu'elle mérite. Pour la boutade, nous pourrions nommer une commission.

Mme Susanne Zeller remercie M. Pierre-André Grandgirard pour son intervention. Des discussions ont eu lieu au sein de l'USL ainsi qu'au sein du Conseil Communal pour l'organisation du 1^{er} août. Nous espérons amener des solutions à ce 1^{er} août qui perd d'ampleur d'année en année finalement depuis quelque temps. Elle a plusieurs idées en tête et l'une des idées, c'est peut-être de partager un de vos souvenirs d'un 1^{er} août marquant qui pourrait peut-être nous amener à des pistes de nouveaux souvenirs pour vous.

M. Olivier Vonlanthen nous fait part qu'avec la convocation de ce soir, nous avons la liste des délais et il remarque qu'il y a notamment trois délais qui étaient un délai pour juillet et 2 délais pour septembre 2024 qui parlaient notamment d'un arbre à l'école de Vesin, la réduction du bruit à Vesin et la mise en place d'un processus en cas de démission du Conseil Communal ou Conseil Général. Il demande si le Conseil Communal a des nouvelles concernant ces trois points qui devaient être réglés, on pourrait dire normalement, théoriquement, pour ce mois de septembre.

M. Guido Flammer répond que l'arbre est prévu pour cet automne. Concernant le bruit à Vesin, ceci est en lien avec la mobilité. Une étude complémentaire est prévue dans le budget



DATE : 18 septembre 2024

de l'année prochaine avec l'étude du centre du village de Vesin dans laquelle ce point devrait être réglé.

M. Bernard Grandgirard répond en ce qui concerne la liste des délais. Il prend entièrement la responsabilité du fait que le Conseil Communal n'a pas de réponse à apporter au processus de démission d'un éventuel conseiller communal ou général. C'est vrai que l'été a été quelque peu tumultueux et nous avons dû nous occuper d'autres sujets peut être plus importants, nous n'avons pas d'autre choix que de reporter quelque part le délai de réponse et on vous apportera une réponse lors d'un prochain Conseil Général.

M. le Président Laurent Overney demande s'il y a d'autres interventions dans les divers. Ceci n'étant pas le cas, il souhaite à son tour intervenir.

Cette intervention faisant suite à la prise de position du Conseil Communal sur la consultation du futur PSEM ne vise nullement ouvrir une polémique mais seulement à élargir le débat au sujet d'une éventuelle exploitation de matériaux sur le territoire communal.

Il fait partie des propriétaires des terrains concernés et il voudrait d'abord relever le manque de communication des services de l'Etat. En effet au même titre que les communes, les propriétaires n'ont à aucun moment été consultés et ont eu la surprise lors de la présentation du projet en juin dernier.

Au vu de l'importance de ce dossier qu'il estime au moins aussi crucial que les thèmes abordés ce soir pour le futur de Cugy, il a été surpris par le fait que le Conseil Général n'ait pas été invité à participer activement à la réflexion. Il est clair que le délai ne correspondait pas mais il pense qu'une prolongation aurait pu être obtenue sans problème.

Cela étant dit il comprend très bien la prudence du Conseil Communal sur le sujet car les plus anciens d'entre nous peuvent se remémorer les tensions qu'avaient créé un projet similaire dans le milieu des années 90 dans notre commune. Celles-ci avaient été attisées par un citoyen s'estimant lésé par le projet et qui avait peint le diable sur la muraille.

Durant les nombreuses années pendant lesquelles il s'est soucié de la vie communale il a entendu à maintes reprises dire qu'à Cugy il nous manque des activités ou industries qui nous amènent des rentrées financières substantielles. Nous avons là mesdames messieurs une opportunité à saisir que bien d'autres communes nous envieraient.

En effet pour un projet de ce type la commune n'aurait aucun investissement à faire ni routes ni pistes de chantier ni bâtiments tout serait pris en charge par les entreprises concernées et les retombées financières seraient très appréciables pour notre ménage communal.

Certains diront mais le paysage va être défiguré et la faune et la flore massacrées. Bien sûr qu'il y aurait des changements et une exploitation de ce genre n'est pas anodine pour la nature mais contrairement à la construction et l'urbanisation qui nous entourent ces terrains ne sont pas perdus définitivement et retourneront un jour à la nature et à l'agriculture. De plus l'exploitation de tels volumes se font par étapes avec un suivi rigoureux des différents services de l'Etat.

La surface mise en zone prioritaire qui se trouve entièrement sur Cugy est de 331'000 m² c'est-à-dire 33.1 ha ; c'est énorme me direz-vous mais savez-vous en combien de temps cette surface est construite en Suisse et disparaît définitivement pour la nature sous des bâtiments et du goudron. Et bien, c'est 3.8 jours qu'il faut au secteur de la construction pour englober cet espace. Cela suscite quand même une certaine réflexion. Si l'on veut continuer à construire ainsi il faut des matériaux que l'on peut par hypocrisie importer tout en gardant



DATE : 18 septembre 2024

bonne conscience et se dire que tout est parfait chez nous mais l'on peut aussi prendre ses responsabilités et diminuer les transports tout aussi néfastes pour notre environnement.

D'autres diront qu'il y aura des nuisances pour la population, le site projeté figure parmi les mieux notés par le barème établi par le comité de pilotage mis en place pour définir ces surfaces exploitables. Les critères retenus tiennent compte de nombreux facteurs notamment les possibles nuisances dues aux poussières, bruit et trafic.

Pour exemple le site actuel de Ménières comporte des habitations à moins de 100 m de la limite des travaux alors qu'à Cugy les premières constructions seraient à 400m de la limite d'activité.

En conclusion si prochainement un projet concret se présente dans notre commune il invite le Conseil Communal à sopeser précisément tous les avantages et inconvénients en se renseignant par exemple dans des communes déjà concernées et à impliquer le Conseil Général dans le débat et informer également la population avant de prendre une décision définitive.

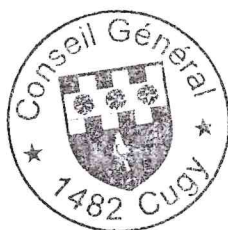
M. le Président Laurent Overney remercie les intervenants et demande s'il y a d'autres interventions. Ceci n'étant pas le cas nous arrivons au terme de cette 50^{ème} séance du Conseil Général. Il remercie l'assemblée pour sa pertinence et fair-play lors des différents débats. Il demande à l'assemblée de bien vouloir donner un peu de son énergie pour ranger la salle et les convie ensuite à partager le verre de l'amitié. La prochaine séance aura lieu le 11 décembre prochain et souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée.

La séance est levée, il est 22h45.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

Laurent Overney



La Secrétaire :

Sylvia Bersier